

DT-05 · Chapitre 5

Organisation publique et simplification

Transformer l'État pour rendre les réformes possibles

Édition documentaire 01 — 27 octobre 2026 · Synthèse documentaire proposée

Simplifier les circuits publics tout en protégeant les missions opérationnelles.

Le mécanisme proposé

France Simple, partage d'informations et clarification des compétences cherchent à supprimer les ressaisies et les responsabilités imbriquées.

L'automatisation et la réorganisation sont des moyens de productivité ; elles ne constituent pas une recette supplémentaire à ajouter au gain de personnel déjà compté.

Départs naturels, mobilité, formation et redéploiements organisent la transition. Une baisse uniforme des effectifs n'est pas la méthode retenue pour les services prioritaires.

Repères et calculs déjà disponibles

Repère	Valeur ou règle	Portée
France Simple et France Prélèvements	0 € autonome dans le registre anti-double-compte	Intégrés au bloc de productivité publique, pas cagnottes séparées
Nature du résultat attendu	Économie budgétaire nette et durable	Déduire les coûts des outils, de la transition et des missions reprises

Points encore ouverts

Le déploiement doit distinguer chaque mission, les fonctions support et les moyens nécessaires ; les gains privés de temps ne sont pas une économie du budget public.

Sources et pièces de référence

V30, p. 29–30, 65–70 et 108–112 ; chapitre 5 approuvé.

Pièce jointe : DT-05-EXTRAITS-V30.pdf (pagination physique V30).

À lire aussi : DT-16, DT-19